

Réf : DCM/2017/n°79/5.5/14-09/14

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 04-09-2017

Date de l'affichage : 07-09-2017

**OBJET :**

**INFORMATION DES DECISIONS**

**PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR**

Rapporteur : Le Maire

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le quatorze septembre à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

M. NEPOTY à G. TRAUULET

V. BONVICINI à A. MOLLUNA

H. THELENE à N. THEODOSE

C. BERTINI à O. BERTRAND

JC CAMPOS à J. SOLEYROL

**Absents :** S. ROUS, A. JACINTO

**Secrétaire de séance :** A. MOLLUNA

**Le Conseil Municipal**

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

*Prend acte des décisions municipales suivantes :*

- n° 2017/41 qui concède à Mme Thérèse LECAMUS une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 440 €
- n° 2017/42 qui concède à Madame Marie ALBARET épouse ALVERNHE une concession funéraire pour cinquante ans, moyennant la somme de 440 €
- n° 2017/43 qui fixe le tarif du marché médiéval de la St Louis à 60 € le ml.
- n° 2017/44 qui retient la Sté Nationale Sécurité Incendie à Castries pour le marché Gardiennage et sécurité et manifestations sportives, culturelles, festives et événementielles de la ville d'Aigues-Mortes.
- n° 2017/45 qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet RICHARD et FONTAINE à Aigues-Mortes pour la réhabilitation de la toiture de la Mairie pour un montant de 16 000 €
- n° 2017/46 qui annule et remplace le 45 (le montant étant de 16 500 €)
- n° 2017/47 qui annule et remplace la 2017-18 qui fixe les tarifs du Festival Marguerite 2017.
- n° 2017/48 qui complète à la sous régie Enfance et Jeunesse Education créé par décision le 26 Mai 2015 la compétence d'encaissement des produits issus des cotisations de l'École de Musique Municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

- n° 2017/49 qui supprime de la sous régie Action Sociale et Petite Enfance créée par décision le 26 Mai 2015 la compétence d'encaissements des produits issus des cotisations de l'Ecole de Musique Municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.



Le Maire,  
Pierre Maumejean

**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 15 09 17

- date d'affichage : 15 09 17